

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE695

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« identifiées qui seraient »,

Les mots :

« détectées qui sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.